



Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne
Province de Québec
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT # 310-26 EMPRUNT PARAPLUIE – ÉQUIPEMENTS DE VOIRIE

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, Stéphane Genois, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, que le conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 20 avril 2026, a adopté un règlement portant le numéro 310-26 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 350 000 \$ pour l'achat d'équipement de voirie.

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi ;

QUE ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité situé au 80, rue Principale Sainte-Christine-d'Auvergne ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.sca.quebec. Toute personne intéressée peut en obtenir une copie en nous contactant au 418-329-3304 au poste 107, aux heures régulières de bureau.

Donné à Sainte-Christine-d'Auvergne, ce 19 juin 2026.

Stéphane Genois
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 19 juin 2026 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 19 juin 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

Mélanie Bourgeois
Adjointe à la direction et assistante-greffière